

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE  
DU 22 JANVIER 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt deux janvier, à dix neuf heures trente, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Tournon, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 27 dont 23 titulaires et 4 suppléants

**Délégués titulaires :**

PALLUEL-LAFLEUR	Frédéric	CLERY
BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
REY	Elisabeth	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millières
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
BEAURAIN	Nathalie	PLANCHERINE
MOCHET	Patrick	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY
LOZIER	Hervé	VERRENS-ARVEY

**Délégués suppléants :**

RANGONNE	Thierry	FRONTENEX
VIANEY	Véronique	GRESY SUR ISERE
CARRIN	Anne	MONTAILLEUR
DAL BIANCO	Serge	SAINT VITAL

**Excusés :**

Miotto Chantal, qui a donné pouvoir de vote à Vianey Véronique

Wavrin Isabelle, qui a donné pouvoir de vote à Carrin Anne

Pulvin André qui a donné pouvoir de vote à Dal Bianco Serge

Secrétaire de séance : Dubois Pascale

Début de séance : 19h30

Monsieur TORNIER, Maire de Tournon et Président de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie souhaite la bienvenue dans sa commune à tous les délégués présents.

Il demande l'approbation du dernier compte rendu en date du 18 décembre 2008.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**  
**- approuve le compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2008.**

Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ZoneTétrapole : validation du choix de la CAO

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**  
**- autorise le Président à rajouter ce point à l'ordre du jour**

### **Plan Local de l'Habitat**

Monsieur Girard, Vice-Président en charge de l'Habitat, présente à l'ensemble des conseillers communautaires le nouvel animateur PLH d'Arlysère, Monsieur Bonnaffous Fabien. (fabien.bonnaffous@arlysère.fr).

Il redéfinit le rôle de l'animateur au sein du Territoire Arlysère, en rappelant qu'il est un conseiller pour l'habitat, l'urbanisme, voir le foncier mais en aucun cas il n'interviendra sur une décision comme en matière d'élaboration de PLU par exemple. Il est à disposition de toutes les communes dans leur projet local de l'habitat, d'équipement public....

Après avoir rappeler les grandes orientations en matière d'habitat pour ce PLH, Monsieur Girard présente le premier bilan de l'OPAH sur le territoire de la Haute Combe de Savoie. Il indique que le document présenté sera envoyé par mail à l'ensemble des communes pour une meilleure estimation des résultats. Il rappelle que cette opération connaît une forte implication des propriétaires occupants pour l'amélioration de leur habitat, mais que celle à destination des logements locatifs est nettement plus faible.

Des réflexions sur les réels besoins en matière de type de logement, le nombre réel des demandeurs, le lieu des constructions en fonction de l'âge et de la dépendance des personnes, le coût de la construction ont été abordées.

### **Désignation de délégués de Grésy sur Isère à la CCHCS suite à la démission d'un conseiller municipal**

**Vu** la désignation des conseillers communautaires le 17 avril 2008,

**Vu** la délibération de la commune de Grésy sur Isère en date du 15 décembre 2008 portant sur le remplacement de Monsieur Debacq, conseiller municipal,

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir acter la proposition du conseil municipal, tel que définit ci-dessous :

<b>Délégués précédemment désignés</b>	<b>Nouveaux délégués proposés</b>
<b>Titulaires</b>	<b>Titulaires</b>
GAUDIN François	GAUDIN François
DEBACQ Christophe	MIOTTO Chantal
ORTEGA Sandra	ORTEGA Sandra
<b>Suppléants</b>	<b>Suppléants</b>
MIOTTO Chantal	LAVIGNE Caroline
TROUTOT Philippe	TROUTOT Philippe
VIANEY Véronique	VIANEY Véronique

Il rappelle que la nouvelle nomination des délégués ne change pas la constitution du bureau de la CCHCS.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

- prend acte de la nouvelle nomination des délégués tel que définie ci-dessus

**MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE AU SYNDICAT ARLYSERE**

**Vu** la délibération du 17 avril 2008 désignant les délégués de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au syndicat Arlysère, selon l'article L5711-1 du CGCT,

**Vu** la délibération de la Commune de Grésy sur Isère du 15 décembre 2008,

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant au syndicat Arlysère :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
<b>Titulaires</b>	<b>Titulaires</b>
GAUDIN François	GAUDIN François
ORTEGA Sandra	ORTEGA Sandra
TROUTOT Philippe	TROUTOT Philippe
<b>Suppléants</b>	<b>Suppléants</b>
MIOTTO Chantal	MIOTTO Chantal
DEBACQ Christophe	REDON Max
GRILLET Olivier	GRILLET Olivier

Nombre de votant	27
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Obtenu	27

Les délégués sont élus à la majorité absolue.

**MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE AU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE SCOT**

**Vu** la délibération du 17 avril 2008 désignant les délégués de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au SIVU SCOT, selon l'article L5711-1 du CGCT,

**Vu** la délibération de la Commune de Grésy sur Isère du 15 décembre 2008,

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau suppléant au SIVU SCOT :

Délégués précédemment désignés	Nouveaux délégués proposés
<b>Titulaires</b>	<b>Titulaires</b>
GAUDIN François	GAUDIN François
ORTEGA Sandra	ORTEGA Sandra
TROUTOT Philippe	TROUTOT Philippe
<b>Suppléants</b>	<b>Suppléants</b>
MIOTTO Chantal	MIOTTO Chantal
DEBACQ Christophe	REDON Max
GRILLET Olivier	GRILLET Olivier

Nombre de votant	27
Bulletins litigieux	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Obtenu	27

Les délégués sont élus à la majorité absolue.

---

#### **APS : avenant au marché**

**Vu** le marché à procédure adapté passé avec l'AAHCS pour un Accueil Périscolaire du 5 mars 2007 au 4 mars 2009,

**Vu** les avenants n°1 et n°2 de ce marché,

**Vu** le courrier de la sous-Préfecture en date du 15 décembre 2008,

Le Président rappelle que l'AAHCS a le marché de prestation de service pour la mise en place de l'APS sur notre territoire, et que ce marché arrive à expiration le 4 mars 2009.

Il informe le conseil qu'il a demandé à Madame la Sous-Préfète d'autoriser à titre exceptionnel la prolongation du marché jusqu'à la fin de l'année scolaire (2 juillet 2009 inclus).

En effet, il semble difficile de relancer un marché de quatre mois : les utilisateurs auraient du mal à comprendre un changement de prestataire en cours d'année scolaire.

Cette prolongation nous permettra de travailler sur soit la mise en place d'un service jeunesse à la CCHCS, soit de procéder à un nouveau marché.

Madame la Sous-Préfète a donné son accord par courrier du 15 décembre 2008.

#### **A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- **Prend acte de l'avenant n°3 du marché APS, qui modifie la durée : jusqu'au 2 juillet inclus au lieu du 4 mars 2009, la plus-value de 45 045€ (31.5h\* 22€ \* 57 jours) pour l'augmentation de la durée, une moins-value de 2 596€ due à la diminution d'un animateur le soir sur Grésy/Isère.**
- **Autorise le Président à signer l'avenant n°3**
- **Autorise le Président à signer les pièces afférentes au dossier.**

---

#### **Remarques :**

Madame Rey, Vice-Présidente de la commission Jeunesse fait un point sur les réflexions en cours, du fait de la fin du marché sur l'Accueil Périscolaire : le marché arrivant à son terme en juillet 2009, il s'offre la possibilité à la CCHCS de :

- une régie directe du service
- une nouvelle consultation pour un nouveau marché
- une délégation de service public

Pour la rentrée, une harmonisation des horaires semble indispensable, de même que les problèmes de locaux sur certains sites qui doivent être réglés.

Considérant que l'AAHCS souhaite élargir son domaine en matière d'animation et du fait du départ de la présidence de Madame Perrin en juillet prochain, l'association a formulé la demande d'un poste de directeur jeunesse pour la gestion, le suivi comptable mais également pour renforcer la politique jeunesse du territoire.

Madame Rey rappelle que l'enjeu est important, du fait qu'il engagerait la collectivité sur du long terme.

La démarche aujourd'hui est de rencontrer les partenaires CAF et Conseil Général, et de chercher dans d'autres collectivités le mode de gestion qui correspondrait le mieux aux attentes des usagers et des élus.

---

**RAM : mise en disponibilité de l'agent**

---

**Information**

- demande de l'agent en date du 23 décembre 2008 pour une disponibilité afin d'élever un enfant de moins de 8 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, jusqu'au 31.10.2009.
- cette disponibilité est de droit
- le Président indique que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie va procéder au recrutement d'un contractuel pour la période du 15 mars au 30 octobre 2009.

---

**Remarques :**

Monsieur Guingant, Président de l'Entente Intercommunal, indique que suite à la dernière réunion, les différents échanges avec les communes adhérentes ont portés sur les plannings d'accueil des assistantes maternelles, qui semble trop limité. Une nouvelle organisation semble plutôt favorable.

Monsieur Gaudin fait remarquer que du fait de communes adhérentes extérieures, cela limite l'accueil des assistantes maternelles du territoire.

Monsieur Tornier lui indique que le problème est en fait lié à l'insuffisance de l'accueil petite enfance du territoire (crèche, garderie). Il annonce qu'Arlysère lance aujourd'hui une étude dans ce sens sur le territoire, afin d'établir les besoins.

---

**ZONE TETRAPOLE : travaux de protection de la zone contre les risques d'inondation : validation du choix de la CAO**

---

**Vu** la délibération du 11 septembre 2008 autorisant le Président à lancer le marché de Maîtrise d'œuvre des travaux de protection de la zone Tétrapole (MAPA),

**Vu** les annonces parus au Dauphiné libéré et au BOAMP le 05 décembre 2008,

Le Président indique que 5 bureaux d'études ont fait parvenir une offre dans les délais.

- ABEST
- Groupement STUCKY-CIDEE
- Groupement Altitude VRD-HIS & O
- HYDRETTUES
- Groupement ETI et ICTp

Il rappelle que selon le règlement de consultation, le jugement des offres s'est effectué en fonction :

- de la valeur technique 30%
- du prix 40%
- du délai 30%

Le Président propose de valider le choix de la CAO, qui a retenu le Cabinet HYDRETTUES pour :

- une valeur technique estimée être la meilleure (ex æquo avec Stucky-Cidee)

- un prix étant le moins disant :

\* prix 1 : maîtrise d'œuvre de 29 500€ HT

\* prix 2 : Autres éléments de missions (dossiers administratifs et études d'environnement) : 4 900€ HT

Soit un total de 34 400 € HT

- un délai conforme aux délais indicatifs figurant dans le programme de l'opération

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- prend acte du choix de la Commission d'appel d'offres qui propose de retenir le Cabinet Hydrétudes, pour les travaux de la zone Tétrapole contre les risques d'inondation
- autorise le Président à signer le marché et les pièces afférentes au dossier

---

### ZAC DU ROTÉY : travaux publics

---

#### Information

- le Président rappelle que lors du compromis de vente avec Monsieur REVET pour le lot 6 (délibération du 11/09/2008) il avait été prévu de déplacer la colonne d'eau potable traversant le lot n°6 en son milieu.
- Il indique que ces travaux ont eu lieu et par la même occasion les réseaux ont été amenés à la limite de la parcelle, achetée par Monsieur RACT.
- Il rappelle que la commune de Notre Dame des Millières participera au coût des travaux de déplacement de la colonne par fonds de concours.
- Le coût de déplacement de la colonne est de 12 554.10€ HT et des réseaux en limite de parcelle de parcelle de Monsieur Ract est de 2 339.16€ HT.

---

### CONVENTION FINANCIERE LIGNE DE MARCHÉ FRETERIVE-ALBERTVILLE

---

**Vu** la convention financière 2005-2008 arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> septembre 2008,

**Vu** la proposition du Conseil Général sur les conditions financières de répartition entre le CG, la CoRAL pour la Commune de Gilly et la CCHCS,

Le Président donne lecture de la convention, qui prend effet du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2011.

Il précise les modalités de l'article 4 : « les recettes restant acquises à l'entreprise, le déficit est pris en charge à 50% pour le Département, et 50% pour les autres collectivités territoriales, .....de la manière suivante :

- 15% pour la Commune de Gilly sur Isère, celle-ci se retirera du dispositif en cas d'extension du service urbain d'Albertville, car la ligne de marché ne desservira plus son territoire ; dans ce cas la Communauté de Communes récupérera donc les 15% du déficit pris jusque là par la Commune ;
- 85% pour la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie. »

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- autorise le Président à signer la convention financière tel que présentée en annexe
- autorise le Président à signer les pièces afférentes au dossier

---

### Comité d'Oeuvre Sociale Intercommunale : convention d'objectifs 2009-2011

---

**Vu** l'adhésion de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie au COSI en date du 22.09.2005,

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie du 12 février 2008 portant sur l'adhésion annuelle de 1820€,

**Vu** le nombre d'agents de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie adhérents,

Le Président indique que pour l'année 2008, il est nécessaire de verser la somme de 120€ supplémentaire pour réajuster le montant de cotisation au vu du nombre exact d'adhérent. (1820€)

Il rappelle aussi que la convention signée en 2005 est arrivée à échéance et il propose la reconduite pour trois années de la nouvelle convention, du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011.

**A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire :**

<b>Pour</b>	<b>27</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

- autorise le Président à mandater la somme de 120€ supplémentaire pour 2008
- autorise le Président à mandater la somme de 1980€ pour 2009
- autorise le Président à signer la convention d'objectifs tel que présentée en annexe

---

**LE GELOHANN : demande de subvention exceptionnelle**

---

Le Président donne lecture du courrier de la Compagnie Théâtre du Gélohann, qui sollicite la Communauté de Communes pour une participation de 1000€ à titre exceptionnelle : le 5 et 6 juin 2009, la compagnie souhaite organiser un spectacle son et lumière, projet estimé à 17 305€.

Sachant que le montant de la subvention du Conseil Général n'est aujourd'hui non connu, et que sans elle le projet semble compromis, le conseil communautaire souhaite reporter au prochain conseil la décision d'une subvention éventuelle de la part de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.

---

Le Président indique que le prochain conseil communautaire est fixé le 26 février 2008 à GRESY SUR ISERE à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

**VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.**

**Le Président,  
Xavier TORNIER**